

critiquent le Gouvernement en se fondant sur le rapport Currie critiquent les forces armées, le Parlement ne doit pas se laisser leurrer par un rapprochement qui ne vise qu'à détourner son attention. Le Parlement doit poursuivre sa critique ouverte de la situation qui règne aux échelons supérieurs du ministère et qui a abouti à un pareil état de choses.

En outre, lorsqu'il s'agit de faire le partage des responsabilités, il importe de tenir compte des nombreuses occasions qu'on a eues de découvrir la situation et de prendre plus tôt des mesures efficaces pour y remédier. Je ne me propose pas de donner lecture de nouveau de la partie du rapport, qu'on trouve à la page 846 du hansard, dans laquelle M. Currie déclare très clairement que le ministre et ses associés immédiats ont eu maintes occasions de se rendre compte de ce relâchement de la surveillance. Je m'abstiens de citer ce passage parce qu'on l'a déjà lu plusieurs fois à la Chambre. Il se trouve à la page 846 du hansard. Cependant, je tiens à insister sur un point. En plus des rapports fréquents soumis au ministère par l'auditeur en chef de la Défense nationale, l'opposition a maintes fois réclamé l'occasion de faire une enquête complète sur l'efficacité du ministère et sur le contrôle exercé par lui sur les dépenses afférentes à la défense du pays. Votre Honneur se rappelle que ce n'est que l'an dernier qu'on a accédé à cette demande en établissant un comité dont les attributions étaient extrêmement limitées et l'ont été encore davantage par suite de l'attitude du président du comité appuyé par la majorité gouvernementale. Ce n'est que l'an dernier que ce comité a été établi.

Il est intéressant de se reporter aux réponses que le ministre de la Défense nationale avait lui-même fournies en des occasions antérieures quand on avait réclamé l'établissement d'un comité. Je le répète, nous sommes revenus à la charge presque chaque année jusqu'à ce qu'on se rende à notre demande l'an dernier. J'ai extrait du compte rendu des déclarations formulées à trois sessions consécutives. On y constate que, dans chaque cas, le ministre de la Défense nationale a reconnu sa responsabilité et celle du Gouvernement à l'égard de tout ce qui se passait au sein de son ministère, non pas à l'égard de certaines choses en particulier mais d'absolument tout. Voici ce qu'il déclarait le 4 avril 1949, page 2323 du hansard:

Par l'intermédiaire du Parlement, nous avons des obligations envers la population, et c'est là une responsabilité de tous les instants.

Et, un peu plus loin, il dit encore:

Une règle fondamentale de notre constitution veut que nous rencontrions chaque jour les membres du Parlement, que nous répondions à leurs

questions, et que nous abordions les problèmes d'administration. Par l'entremise du Parlement, nous avons à rendre compte de nos actes à la population...

"Nous, qui formons le Gouvernement," pour employer les termes du ministre, sommes responsables des questions d'administration. Comme le rapporte le hansard du 18 novembre 1949 à la page 1994, il a fait, en réponse à la demande d'établissement d'une commission parlementaire, la déclaration suivante:

Autrement dit, cette commission parlementaire, en fin de compte, s'occuperait, de fait, de la direction de nos forces de défense, de leur administration et de leur élaboration, comme c'est un peu le cas aux États-Unis, de sorte que cette question ne relèverait plus du cabinet même et d'un ministre responsable, comme cela se produit au Canada.

Monsieur l'Orateur, je vous demande de prendre note de la déclaration suivante:

...la direction de nos forces de défense, de leur administration et de leur élaboration... du cabinet lui-même et d'un ministre responsable.

Plus tard, le 14 mars 1950, comme en fait foi le hansard à la page 783, le ministre de la Défense nationale a déclaré:

Chez nous, les membres du cabinet sont nommés parce qu'ils appartiennent au parti qui jouit de la majorité à la Chambre des communes. Nos ministres affrontent le parlement tous les jours. Ils sont responsables collectivement de l'exercice des fonctions du Gouvernement. Chaque jour, ils sont comptables envers la population par l'intermédiaire du Parlement.

Il est donc évident qu'en 1949, 1950 et toutes les autres années qui ont précédé, chaque fois que nous avons demandé que l'occasion soit offerte au Parlement d'étudier la question de l'administration du ministère, le ministre a refusé disant que lui seul et ses collègues du cabinet étaient responsables de ces questions administratives et il nous a donné l'assurance que tout était parfait dans ce domaine. On chante aujourd'hui un air bien différent. Le ministre accepte-t-il aujourd'hui ses responsabilités? Le reconnaît-il? Agit-il conformément à ses paroles?

M. Cruickshank: Il l'a dit hier.

M. Fulton: L'honorable député est un peu impatient et peut-être un peu sourd.

M. Cruickshank: Les assertions de l'honorable député sont inexactes.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Fulton: L'honorable député est peut-être un peu sourd, mais j'ai signalé que le ministre a déclaré l'autre jour qu'il assumait la responsabilité, et comme ces mots étaient vides de sens. Et ses collègues du cabinet? Que fait-il à l'égard de cette responsabilité?

Une voix: Il vous l'a dit.